

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 décembre 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Monsieur Jacques Demers, conseiller
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absente :

Madame Lise Bachand, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS 2017**
6. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-316 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2017**
7. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-220

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-221

5. RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la recommandation relative à l'indexation des salaires 2017 des employés, le tout tel que déjà prévu au budget 2017 dûment approuvé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-222

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-316 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2017

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance régulière tenue le 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2016-316 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2017.

QUE le règlement numéro 2016-316 fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long cité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-223

7. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers
et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière